

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (2010)  
**Heft:** 1861

**Artikel:** Secret bancaire : pour une négociation entre partis gouvernementaux : quand cesseront les tergiversations du parti libéral-radical?  
**Autor:** Gavillet, André  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1009773>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 22.12.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Secret bancaire: pour une négociation entre partis gouvernementaux

*Quand cesseront les tergiversations du parti libéral-radical?*

André Gavillet (15 mars 2010)

Le secret bancaire suisse est-il mort? Aucun certificat de décès n'a, à ce jour, été officiellement signé. Certes, le Conseil fédéral a décidé le 13 mars 2009 qu'il se ralliait aux critères de l'OCDE. Certes, dans le conflit entre UBS et le fisc américain, la Suisse, par un accord d'Etat, s'est engagée à livrer plusieurs milliers de noms. Mais aucun accord de double imposition n'a encore été ratifié par le Parlement. De surcroît, les contribuables suisses ont reçu l'assurance que pour eux la pratique serait inchangée.

Dans cette situation d'incertitude, on observera particulièrement le flottement de la position du parti libéral-radical (PLR). Enervé par les déclarations individuelles, le président Fulvio Pelli avait exigé le silence dans les rangs. Pour mieux le rompre lui-même en présentant des propositions inédites. Mais il ne s'agirait, rectifie-t-il, que d'un papier de réflexion en vue du débat des délégués agendé en avril.

### Rupture

Le mitonnage de la position libérale-radical ne concerne et n'engage que les libéraux-radicaux eux-mêmes, dira-t-on. Pas sur ce sujet. Car l'enjeu est national. La Suisse doit rénover l'image qu'elle donne depuis longtemps d'elle-même et rompre avec son passé de terre d'accueil des capitaux non déclarés.

Mais ce repositionnement international ne sera pas crédible si la Suisse n'applique pas à elle-même les principes nouveaux. La distinction entre l'évasion et la fraude, qui était le prétexte au refus de la collaboration judiciaire, doit être levée aussi en Suisse pour les Suisses.

Certains banquiers ont proposé que les banques ne traitent que les capitaux étrangers qui sont certifiés connus du fisc de leur pays d'origine. Comment demander une telle attestation à autrui en maintenant pour soi la protection inchangée du secret bancaire suisse?

Or une redéfinition du secret bancaire est un enjeu politique lourd. Car on sait déjà, Christoph Blocher l'a rappelé en mettant les points sur les i, que l'UDC ne cédera rien – qu'il s'agisse des accords de double imposition ou de modifications des lois fiscales. Dès lors le PLR aura, avec le PDC, à assumer l'argumentation de la droite pour une révision du secret bancaire. En aura-t-il la volonté, la force, les moyens? Ceux de faire face à une démagogie de l'UDC que l'on peut prévoir forcenée sur ce sujet?

### Gouvernemental

Si le PLR, avec le feu vert des milieux économiques, opte pour une révision, il ne le fera qu'avec précaution politique.

Trois cautions, prévisibles, ont déjà été esquissées:

- Définir l'évasion de telle manière que le petit contribuable ne se sente pas pénalement menacé. Elle devra, au sens de l'article 190 LIFD, être importante, continue, astucieuse.
- Obtenir une amnistie fiscale pour tenir compte du changement de la règle du jeu.
- Annoncer que cette position sera, dans les négociations avec l'UE, la ligne de résistance à tenir absolument, impliquant donc le refus de l'échange automatique d'informations.

### Et la gauche

L'enjeu est tel qu'une négociation des partis gouvernementaux sera sollicitée. La gauche, dans cette éventualité, aura à exiger que la rupture soit franche et l'évasion clairement définie. L'amnistie n'est envisageable qu'à cette condition. Quant aux négociations avec l'UE, il est prématuré d'empiéter sur les compétences du Conseil fédéral.

La négociation entre partis gouvernementaux, pour autant qu'elle s'engage sur cet enjeu national, s'annonce donc serrée.